



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par Jenny KAURIN

03.80.68.50.18. ou 50.20.

jenny.kaurin@culture.gouv.fr

Références : JK/PT/2023/ 1526

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Direction départementale des territoires de l'Yonne
3 rue Monge
BP 79
89000 AUXERRE

À l'attention de M. Emilien LAGALIS,

Dijon, le **13** **JUIL. 2023**

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : CHICHERY (YONNE), L'Etang David
PC08910522T0001
Votre courrier du 30 juin 2023
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue l'impact des travaux sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 30 juin 2023.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serais réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Je vous informe qu'en 2010 les parcelles cadastrales ZM 65, 71, 72 ont fait l'objet d'un diagnostic d'archéologie préventive, prescrit par arrêté n° 2010/160 du 25 août 2010. Les résultats de cette opération motiveront probablement une prescription de fouille sur une partie des terrains. Aussi, j'invite d'ores et déjà le porteur du projet à prendre l'attache de l'agent chargé du dossier afin d'échanger sur les mesures permettant d'éviter de porter atteinte aux vestiges identifiés (occupations du Néolithique et de l'âge du Bronze).

J'attire également votre attention sur le fait que la parcelle cadastrale ZM 26, incluse dans la prescription évoquée *supra*, n'a pas pu faire l'objet de sondages, faute d'autorisation du propriétaire. La présence de vestiges sur les parcelles limitrophes au nord et au sud atteste de la grande sensibilité de ce secteur.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par délégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Hervé LAURENT